

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC L'AUTRE CANAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2024 en format présentiel

Délibérations :

1. Étude de la délibération n°282-2024 : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Étude de la délibération n°283-2024 : Nomination des personnalités qualifiées par la Ville de Nancy
3. Étude de la délibération n°284-2024 : Provision pour créances douteuses
4. Étude de la délibération n°285-2024 : Décision modificative n°1
5. Étude de la délibération n°286-2024 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement pour 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024
6. Étude de la délibération n°287-2024 : Élection de la Présidence et de la Vice-Présidence du CA

Points divers :

- Décisions prises par la direction
- Rendu des études des cabinets Kanju & Foodbiome relatives au projet commun L'Autre Canal/L'Octroi
- Étude énergétique du bâtiment réalisée par Alterea avec le soutien de la Région GE dans le cadre de Climaxion
- Point sur les demandes de subventions 2024
- Point sur les investissements 2024
- Informations relatives aux ressources humaines de l'EPCC
- Point activité et fréquentation 2024
- Actions IECE : déploiement solution de mobilité sur le site de L'Autre Canal
- Éléments complémentaires relatifs à l'adaptation de la carte du bar sur les formats nuit
- Prochaine date de CA

Étaient présents :

Pour la Ville de Nancy :

- Monsieur Bertrand MASSON
- Monsieur Hocine CHABIRA
- Madame Chloé BLANDIN (en visio-conférence / non-votante)
- Monsieur Morand PERRIN (non-votant)

Pour l'État/Ministère de la culture/DRAC Grand Est :

- Madame Florence FORIN

Pour la Région :

- Madame Martine LIZOLA
- Monsieur Philippe MORENVILLIER
- Monsieur François WERNER (en visio-conférence / pouvoir transmis)

En tant que personnes qualifiées :

- Monsieur Claude-Jean ANTOINE
- Monsieur Yves COLOMBAIN
- Madame Emmanuelle CUTTITA (en visio conférence / pouvoir transmis)
- Monsieur Thierry DANET (en visio-conférence / pouvoir transmis)

En tant qu'administrateurs représentants du personnel de l'EPCC :

- Madame Alice CHATARD
- Monsieur Bertrand BIANCHINI

Pouvoirs :

- Madame Danièle NOEL, absente, à Monsieur Bertrand MASSON
- Monsieur François WERNER, en visioconférence, à Madame Martine LIZOLA
- Madame Emmanuelle CUTTITA, en visioconférence, à Mme Florence FORIN
- Monsieur Thierry DANET, en visioconférence, à Monsieur Yves COLOMBAIN

Invités présents (non-votants) :

- Monsieur Guillaume DOYEN
- Monsieur Yohann LEMARE
- Madame Justine LOUBETTE
- Madame Hélène HEID
- Monsieur Sébastien ÉTIENNE

Nombre de présents : 19 dont 7 non-votants

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 13

La séance est ouverte à 17h04 sous la présidence de M. Bertrand MASSON.

Bertrand MASSON ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes à ce 4^{ème} et dernier CA de l'année 2024.

Il rappelle le format en présentiel considérant les points délibératifs à l'ordre du jour.

Après état des présences et des pouvoirs reçus, il constate que le quorum est atteint.

Il indique que les deux premières délibérations ne peuvent faire l'objet d'un vote par les personnalités qualifiées nommées par la Ville dans la mesure où leur mandat est arrivé à terme le 27 septembre dernier et que ça n'est qu'après la délibération n°283 adoptée qu'ils pourront à nouveau voter.

Avant de procéder à l'étude des délibérations, il informe que ce CA est important au regard notamment de la délibération concernant l'élection de la Présidence et de la Vice-Présidence qui arrivent en fin de mandat le 10 décembre prochain et salue Martine Lizola, Vice-Présidente, qui à priori souhaité proposer de soumettre sa candidature pour la poursuite de son mandat à ses côtés.

Il est également important car il fait suite à un temps de travail stratégique qui s'est tenu dans l'après-midi. En effet, après huit mois de travail, les cabinets Kanju et Foodbiome ont restitué leur étude respective qui ont porté sur l'enjeu de structurer un projet de site commun entre L'Autre Canal et l'association OK3, gestionnaire de L'Octroi. La mobilisation a été importante avec une quarantaine de participants et de nouveaux échanges seront prochainement à venir à ce sujet, notamment entre la Ville, la Région et l'État lors d'un séminaire de travail prévu le 17 décembre prochain. En fonction des futures décisions à prendre concernant ce projet, l'EPCC pourrait être amené à changer d'échelle dans les mois et les années à venir. Les études sont disponibles dans le dossier du CA du jour.

DÉLIBÉRATIONS

1. Étude de la délibération n°282-2024 : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Président propose de désigner Bertrand BIANCHINI comme secrétaire de séance de ce CA ; ce dernier acceptant cette fonction, Le Président soumet la délibération au vote qui comporte en même temps l'approbation du PV du CA du 27 septembre dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Étude de la délibération n°283-2024 : Nomination des personnalités qualifiées par la Ville de Nancy

Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. Étude de la délibération n°284-2024 : Provision pour créances douteuses

Dans un souci de sincérité et de transparence budgétaire, toute créance douteuse doit faire l'objet d'une constatation en CA. Le Président soumet la délibération au vote relative à deux créances douteuses.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Étude de la délibération n°285-2024 : Décision modificative n°1

Cette première et unique DM de l'année 2024 est proposée au vote pour un total de 3 739 842,45 €, en augmentation de 44 756€ par rapport au BP. L'ensemble des ajustements concernant des points de gestion courante permettant de disposer des crédits nécessaires pour la bonne clôture comptable de l'année. Chacun d'entre eux est précisément décrit dans le projet de délibération.

Le Président soumet la délibération au vote après avoir sollicité les administrateurs sur des réactions et questions éventuelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. Étude de la délibération n°286-2024 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement pour 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024

Cette délibération habituelle à ce moment là de l'année permet à l'établissement de pouvoir engager, liquider et mandater ses crédits d'investissement 2025 avant le vote du BP, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget. Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6. Étude de la délibération n°287-2024 : Élection de la Présidence et de la Vice-Présidence du CA

Par anticipation de la date de fin de mandat de la Présidence et de la Vice-Présidente de l'établissement prévue au 10 décembre 2024, il convient de procéder à leur renouvellement. Conjointement et forts de leur mandat respectif qui s'achève, Bertrand MASSON et Martine LIZOLA proposent à leur candidature à leur propre succession. Aucune autre candidature ne se signale à la demande du Président. Ce dernier propose un vote à main levée, accepté par le CA. Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

A l'issue, Martine LIZOLA prend la parole pour exprimer son enthousiasme à faire partie du CA de L'Autre Canal et à co-présider l'établissement. Elle salue ici la qualité relationnelle avec le Président et le travail engagé par le Directeur en matière de maîtrise des dépenses et de restructuration interne combinée au déploiement de son projet.

Points divers :

- **Décisions prises par la direction**

Décision 188-2024 : Tarification des concerts de septembre à décembre 2024.

- **Rendu des études des cabinets Kanju & Foodbiome relatives au projet commun L'Autre Canal/L'Octroi**

Comme évoqué en propos liminaire, le Président souligne l'importance de ces études qui donnent à voir les perspectives possibles en termes de structuration d'un projet de site culturel et créatif entre L'Autre Canal et L'Octroi. Un focus est fait sur la page 11 du livrable final de Kanju qui dresse le schéma de représentation de ce que pourraient être les futurs services déployés, agrégeant la SMAC, des lieux de vie, une maison de réseaux et de filières culturelles, des espaces d'événementiels et de fabrique de projets. A l'évidence, ce projet serait à penser en logique de phasages dans le temps comme préconisé par Kanju. En tout état de cause, il devra faire l'objet d'arbitrages prochains pour valider ou non ces orientations qui auront des impacts sur le fonctionnement et l'organisation de l'EPCC.

Yves COLOMBAIN précise que l'équipe d'OK3 a été bien impliquée dans la conduite des études et qu'elle exprime son enthousiasme et le fait d'être rassurée à l'issue de ce travail de réflexion collective.

- **Étude énergétique du bâtiment réalisée par Alterea avec le soutien de la Région GE dans le cadre de Climaxion**

Une étude énergétique a été commandée par l'EPCC au cabinet d'ingénierie ALTEREA avec un rendu final ces dernières semaines. Avec le suivi des services techniques de la Ville et grâce au financement régional (dispositif Climaxion), nous disposons d'un document solide d'état des lieux et de prospective liée à la réduction des charges énergétiques sur le bâtiment. 3 scénarios de performance énergétique sont présentés du -5% d'économies au -60% avec des besoins d'investissement à 461K€, 1 012 000€ et 1 770 000€. La direction de l'établissement rappelle que la loi ELAN de 2018 impose que des actions de réduction de la consommation d'énergie soient mises en œuvre dans les bâtiments à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010. Les relevés annuels mis en œuvre par la Ville de Nancy indique à ce stade une diminution de l'ordre de 35% par rapport à l'année de référence (2017). François Werner et Martine Lizola indique le soutien fort de la Région à l'EPCC, à la fois pour la réalisation de cette étude et pour la transition LED dans le cadre du Fonds Transition Energie Culture (130K€ de subvention). Bertrand Masson indique pour sa part que la Ville de Nancy prévoit d'intégrer à son PPI le raccordement au réseau de chaleur collectif courant 2025, intégré dans le budget du scénario 1. Sébastien Etienne transmettra sous peu cette étude finalisée aux services de la Ville de Nancy pour information et suites à donner.

Une question est posée concernant l'éventuel chiffrage de l'installation de panneaux solaires sur toit ; l'étude n'ayant pas intégré cette option, nous ne disposons des données sur ce point.

- **Point sur les demandes de subventions 2024**

Cf dossier relatif aux demandes de subventions. Le montant total obtenu en 2024 est de 242 656.91€ sur 446 208.91€ sollicités dans le cadre des divers appels à projets. Cela représente 27 dossiers au total dont 6 nouveaux et la direction rappelle l'important temps de travail que cela représente, tout en étant une nécessité pour l'équilibre financier de l'établissement.

- **Point sur les investissements 2024**

Un dossier a été déposé au CNM pour l'aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles pour l'achat de :

- 300 chaises neuves pour la grande salle et les différents événements.
- Un container de stockage installé sur le parking backstage (notamment pour stocker les chaises)
- Le renouvellement des installations de vidéosurveillance.

L'aide obtenue a été de 22 600€ sur un projet de 50 000€.

- **Informations relatives aux ressources humaines de l'EPCC**

Une rupture conventionnelle a été conclue fin novembre avec Hadrien Creach qui était en poste depuis 2015 à LAC en tant qu'attaché à la billetterie.

Par ailleurs, le Pacte EMMA se poursuit avec un questionnaire qui a récemment été déployé à l'égard de l'ensemble des salariés par le cabinet mobilisé (Kuribay) concernant la qualité de vie et les conditions de travail au sein de l'EPCC (cf synthèse dans le dossier en ligne du CA). Une moyenne globale des avis de 7/10 en ressort sur les diverses questions posées, traduisant selon le cabinet mobilisé « une satisfaction certaine vis-à-vis de la politique RH, sociale et managériale mise en œuvre au sein de L'Autre Canal ».

Dans les idées fortes qui ressortent : un projet stratégique et culturel qui fixe un cap, un esprit d'équipe et une ambiance qui sont forts au niveau des pôles mais qui se réduisent quand ils concernent le collectif global, un sujet important autour de l'organisation des responsabilités avec une forme de flou sur qui décide de quoi, des pratiques managériales qui semblent basées sur la proximité et un environnement de travail qui semble marqué par des urgences et des priorités qui s'imposent. A la suite de cela, des axes de travail sont identifiés autour du maintien d'un projet stratégique porteur et fédérateur dans la perspective de rapprochement avec L'Octroi, de la charge de travail et de la gestion des urgences et sur le plan du management. D'autres temps d'interventions sont prévus par le cabinet à ce sujet.

Bertrand BIANCHINI, ARP, sollicite la parole auprès du Président pour évoquer ce sujet.

Il précise, au nom de l'équipe de L'Autre Canal que le document présenté transcrit plutôt bien le sentiment général avec une crainte conséquente sur la charge de travail concernant le projet L'Autre Canal/L'Octroi et sur les tensions budgétaires et RH clairement perceptibles. Il précise cependant que l'équipe adhère à ces perspectives de nouveau projet, que le dialogue social fonctionne bien et qu'elle fait confiance à la direction.

Bertrand MASSON en profite pour remercier à nouveau toute l'équipe de l'EPCC et indique qu'il tient compte des craintes des salariés avec l'enjeu de tenter de ne pas faire plus mais de faire mieux. La question de la reconnaissance du travail fourni est en tout cas importante avec des discussions en cours, notamment dans le cadre de la NAO avec des points de négociation gérés par la direction ; le CA ne s'opposera à aucune avancée favorable à cet égard.

Florence FORIN indique sa satisfaction d'avoir cette analyse du pacte EMMA et les retours positifs des administrateurs représentants du personnel tout en indiquant le besoin de vigilance et d'attention sur les limites concernant le projet de l'EPCC et ses potentiels développements. Elle demande si le canevas du questionnaire du pacte EMMA est possiblement diffusable. Sébastien ETIENNE précise que ce travail a été réalisé par un cabinet spécialisé dans le conseil RH et qu'il est peut-être un exemple sans pour autant être transmis à des tiers extérieurs en l'état. Il pourra en revanche être réutilisé sur les années futures à l'interne.

Sébastien ETIENNE en profite pour également remercier Justine LOUBETTE et Hélène HEID pour le suivi de ce dispositif.

Hocine CHABIRA note avec humour que les retours sont meilleurs dans le pôle technique que dans le pôle artistique.

Bertrand MASSON indique pour conclure sur ce point que les retours extérieurs (des écoles, partenaires, etc...), sont très largement positifs, L'Autre Canal répondant aujourd'hui positivement à de très nombreuses sollicitations.

- **Point activité et fréquentation 2024**

Sébastien ETIENNE indique que le bilan d'activité et de fréquentation sera historiquement haut en 2024 avec davantage de coactivités à gérer que précédemment. Il y a notamment eu plus de concerts au Club que les années précédentes et plus de productions que de locations.

La fréquentation totale sur les concerts est estimée à 73 853 personnes, chiffre jamais atteint.
Sébastien ETIENNE remercie l'équipe pour tout ce travail.

- **Évolutions Site Internet**

Une application de Co-mobilité a récemment été déployée en module complémentaire de billetterie sur le site internet afin que le public puisse trouver un covoiturage, copiétonnage ou un covélo.

Sébastien ETIENNE précise que nous avons aussi largement restructuré et nourri le site qui est aujourd'hui devenu une véritable vitrine du projet de L'Autre Canal. Il signale notamment la plateforme Grand Large, récemment déployée qui recense une 100aine de groupes du territoire meurthe-et-mosellan dont certains sont accompagnés par l'établissement. Il remercie l'implication des collègues de la communication pour ce travail.

- **Éléments complémentaires relatifs à l'adaptation de la carte du bar sur les formats nuit**

Pour donner suite aux derniers échanges relatifs à l'adaptation de la carte du bar sur les formats nuit, la perte prévisionnelle de recettes annuelles est estimée à environ 40 000 € (cf document à l'appui).

Yohann LEMARE se demande si le fait de supprimer l'alcool fort à une véritable incidence en termes sanitaires.

Sébastien ETIENNE répond que l'expérimentation en cours depuis septembre dernier est clairement positive pour le public, les équipes de sécurité et d'assistance aux personnes, les bénévoles présents et le service de ménage du lieu.

- **Prochaine date de CA**

Il est proposé de tenir la prochaine séance du CA le vendredi 28 février prochain à 14h avec confirmation de la date par la direction de l'établissement dans les prochains jours.

La séance est levée à 18h32.

Le Président
Bertrand MASSON

Le Secrétaire de séance
Bertrand BIANCHINI